



L'Espace d'Eysins

info@lespacedeysins.ch
www.lespacedeysins.ch

c/o Loredana Magri, Place Longemale 2c, 1262 Eysins

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire)
Nous désirons) **devenir membre(s) de L'ESPACE D'EYSINS**

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

J'approuve, par mon inscription, le règlement ci-joint de L'Espace d'Eysins

Date : _____ Signature : _____

Couple / Famille Personne seule (Cochez ce qui convient)

Cotisation annuelle

Couple/famille	CHF 40.-
Personne seule	CHF 30.-

L'Espace d'Eysins
CCP : 15-426342-9
IBAN : CH64 0900 0000 1542 6342 9

Les DONNS sont aussi les bienvenus



Règlement de L'Espace d'Eysins

Ce règlement fixe les grandes lignes liées à l'adhésion à l'Association L'Espace d'Eysins. Il sera discuté et révisé une fois par année. Le masculin est utilisé dans un souci de simplification, mais il désigne aussi bien le masculin que le féminin.

L'association

L'Espace d'Eysins est une association qui vise à réunir les eysinoises et eysinois de tous âges autour d'ateliers, rencontres et sorties. L'association est ouverte à tous les habitants de la commune et elle est gérée et animée par des bénévoles.

Fonctionnement de l'association et conditions d'adhésion :

- La cotisation est payable annuellement et son montant est fixé à CHF 40.00 pour une famille ou un couple et de CHF 30.00 pour une personne seule
- Pour quelques activités nécessitant du matériel coûteux, une modique participation sera demandée en sus
- La participation aux activités est également ouverte, dans la limite des places disponibles, aux non-adhérents. Son prix est fixé à CHF 15.00 par activité et par personne
- En cas de nombre de places limité, la priorité sera accordée aux membres de l'association.

Respect du « bien vivre ensemble » :

- La participation aux activités se fera sous réservation préalable
- Chaque participant inscrit à une activité devra s'y rendre. En cas d'empêchement, il faudra avertir les animateurs 24 heures à l'avance
- Les participants s'engagent à maintenir en bon état le mobilier, les fournitures et matériels qui leur seront fournis pendant les ateliers
- Il est prié d'arriver à l'heure aux ateliers pour leur bon déroulement
- En cas de comportement irrespectueux envers les autres membres ou participants, et en cas d'absences répétées, l'accès à certaines activités peut être refusé.

Par ma signature, je m'engage à respecter la charte :

Eysins, le _____